

Affaire suivie par :
Sophie Tricard &
Nicolas Kieffer

Compte rendu de la réunion de lancement du plan France Ruralités (FR) dans la Marne
vendredi 26 janvier 2024 à Suippes

Pièces jointes :
Liste des participants
Diaporama présenté en séance

Propos introductifs

M. Guerza ouvre la réunion et remercie les participants pour leur présence et remercie les élus de la ville de Suippes et de la CC de la Région de Suippes (CCRS) pour leur accueil avant de leur donner la parole.

M. Collart indique que le plan France Ruralités (FR) est une bonne nouvelle pour les territoires ruraux. Il remercie l'Etat, la Région et le Département pour leur accompagnement au quotidien.

Il précise que sa candidature au dispositif Villages d'avenir (VA) traduit son engagement dans la réussite du programme pour sa commune. Il souhaite que le travail à venir soit élargi à d'autres communes.

M. Mainsant précise que la Région de Suippes est un petit territoire, peu dense, mais qui dispose d'une intercommunalité très intégrée. Le niveau intercommunal travaille bien avec l'ensemble des communes membres. Le cœur de leur action : être au service des communes et des habitants.

M. Guerza annonce le lancement du plan FR dans un département qui compte 595 communes classées comme rurales.

Il rappelle que le plan FR, lancé par le gouvernement en juin 2023, est entré dans sa phase de mise en œuvre.

Le plan FR, destiné à lutter contre le sentiment d'abandon et de relégation des ruralités, porte l'ambition d'assurer une véritable égalité des chances entre les habitants et de relever les défis nombreux, qui se posent à ces territoires.

Enfin, il annonce les différents axes du plan qui seront présentés en séance :

- le déploiement du programme d'ingénierie "Villages d'Avenir" (VA) au sein des 23 communes marnaises labellisées depuis fin décembre dernier ; la cheffe de projet vous sera notamment présentée au cours de cette réunion ;
- le guide "France Ruralités Solutions", un bouquet de 32 solutions très concrètes et inspirantes au service des territoires ruraux ;
- la dotation "aménités rurales", qui reconnaît la contribution des territoires ruraux à la transition écologique (TE) dont l'enveloppe passe à 100 millions d'€,

soulignant ainsi la reconnaissance marquée pour les services rendus en faveur de la biodiversité et de la TE ;

- la réforme des zones de revitalisation rurale (ZRR), qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2024.

1- Présentation du programme Villages d'Avenir (VA)

M. Guerza rappelle les objectifs du préfet à l'égard du dispositif :

- soutenir la transition écologique des territoires ruraux – les actions du dispositif VA s'intégreront aux plans d'actions des PTRTE ;
- compléter le maillage de l'accompagnement de l'Etat – Villages d'Avenir est le troisième étage de la fusée des dispositifs de revitalisation de l'ANCT;
- avoir une ingénierie incarnée, immédiate et pragmatique- le chef de projet (CdP VA) vient compléter l'ensemble des dispositifs existant de l'ANCT - avec des points sur l'avancement des projets : ce qui avance, ce qui a été mobilisé, ce qui manque pour avancer.

Il liste les 23 candidatures retenues, soit en candidature individuelle, soit en grappe. Il rappelle que le pilotage du dispositif est départemental et a vocation à intégrer les partenaires Région, Département, EPCI et association des maires de la Marne (AMM).

Il précise qu'il sera important dans les prochaines semaines de travailler à l'articulation du dispositif VA avec les dynamiques territoriales en cours et de mener un travail de priorisation.

Il indique que le dispositif propose de travailler sur un large panel de thématiques, offrant la possibilité de travailler à 360° et d'équiper les collectivités pour garantir un cadre de vie préservé.

L'accompagnement sera individualisé et sera orienté vers la recherche de financements mobilisables pour accélérer et faciliter la mise en œuvre des projets.

M. Guerza présente à deux voix, avec M. Kieffer, les éléments du diaporama projeté en séance.

M. Guerza laisse la parole aux élus pour évoquer leurs projets, leurs besoins et attentes.

M. le maire de Trois-Fontaines-L'Abbaye s'interroge sur la cohérence entre VA et le dispositif "zéro artificialisation nette" (ZAN) et les moyens pour une commune rurale de se développer sans artificialiser des terres agricoles ou forestières.

M. Guerza lui répond que des pistes concrètes de développement existent, sans artificialiser en surplus, comme la requalification du bâti existant ou le traitement de la vacance des logements.

Les services de l'Etat se placent en appui des collectivités rurales, pour objectiver les forces et les faiblesses des territoires ruraux et faire émerger les projets de développement communaux.

Mme la maire de Pomacle évoque son projet de création d'un restaurant - lieu de vie, ses besoins en accompagnement, son projet d'ateliers participatifs avec les citoyens et son souhait de partager des bonnes pratiques avec les autres communes VA.

Mme la maire de Vanault-les-Dames présente ses projets de rénovation énergétique des logements communaux et évoque les problèmes de performances énergétiques des bâtiments publics et les coûts associés très importants pour sa commune. Il s'agit d'un

enjeu important pour sa commune car les revenus locatifs représentent un tiers des revenus de la commune.

Elle évoque également une problématique d'eau potable pour son territoire.

Mme la présidente de la communauté de communes de Perthois Bocage et Der présente le projet de chemins de randonnées, visant à créer des liaisons entre les villages et ses besoins en accompagnement technique pour la réalisation de ce projet.

M. le maire de St-Rémy-en-Bouzemont fait part de son projet de réhabilitation du Lion d'Or, plus vieux café à pans de bois de la Marne, déjà soutenu par l'Etat, la Région et le CD 51, au titre de la mise hors d'eau / hors d'air de la bâtisse. Il souhaite, grâce au dispositif VA, obtenir un appui afin d'identifier la meilleure formule juridico-financière pour faire vivre le lieu qui devrait compter un bar avec petite restauration, une agence postale communale ; un petit musée postal contigu ; une salle de convivialité qui pourrait devenir tiers-lieu et, à terme, 2 ou 3 chambres d'hôtes à l'étage.

M. le maire de St-Amand-sur-Fion aborde les projets des trois communes VA (St-Amand sur-Fion, Lisse-en-Champagne et St-Lumier-en-Champagne), à savoir des projets d'énergies renouvelables, de mobilité douce avec la création de liaisons entre villages et de la création d'un tiers-lieu dans le centre-bourg. Il fait part de ses besoins en ingénierie : recherches de financements et accompagnement dans le montage des projets.

M. le maire de Giffaumont-Champaubert présente ses 2 projets : la réhabilitation d'un bâtiment commercial en salle de spectacles et d'expositions et la création d'une liaison douce via les dignes.

M. Guerza répond que l'ADN du dispositif VA est d'apporter une expertise sur les projets, quelle que soit leur nature.

M. le maire d'Arrigny pose la question de la diffusion des fiches-action VA, du positionnement du CdP VA et de son plan de charge, pointant le nombre important de communes marnaises lauréates du dispositif (23) à fin décembre 2023.

M. Guerza précise que Mme Tricard est expérimentée, qu'elle a une connaissance fine des dispositifs d'ingénierie locaux et sera très rapidement opérationnelle. Mme Tricard ajoute que le CdP s'insère dans l'écosystème d'ingénierie local existant et qu'il s'agira aussi de rechercher les complémentarités avec l'ingénierie existante.

M. le maire de Givry-en-Argonne demande si VA s'appuie uniquement sur des dispositifs d'aides existantes ou si de nouvelles aides seront spécifiquement dédiées aux communes VA.

M. Guerza précise que les projets VA bénéficieront du plan FR et s'accompagnera de nouvelles aides, comme le fonds vert (FV) mobilités rurales ou la dotation d'aménités rurales, qui seront réservées aux collectivités rurales.

M. Guerza ajoute que le dispositif a vocation à intégrer de nouvelles communes, dès lors que les premières communes labellisées "VA" sortiront du programme.

M. le maire de Beine-Nauroy évoque la problématique de la résorption des friches, les apports très intéressants de l'Etablissement public foncier du Grand Est (EPFGE), bien que celui-ci soit actuellement sur-sollicité par les collectivités et donc difficile d'accès. Il s'interroge sur l'équilibre budgétaire de ces opérations financièrement lourdes et les partenaires financiers à solliciter, en complément.

M. Kieffer précise que le FV recyclage foncier ou les dispositifs d'accompagnement de la Banque des Territoires peuvent être mobilisés pour ces opérations. Pour des études sur la requalification de friches, le fonds "sur-mesure" de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) peut également être sollicité, par l'intermédiaire de la direction départementale des territoires (DDT) ou de la sous-préfecture territorialement compétente.

M. le maire de Grauves évoque son projet de réhabilitation du centre-bourg et de l'existence d'un bâtiment vétuste, pour lequel des subventions conséquentes seraient attendues.

M. Guerza rappelle que les sous-préfectures sont les premières interlocutrices des communes et qu'il est souhaitable de solliciter un rendez-vous auprès d'elles, afin de trouver des solutions d'accompagnement.

Mme Tricard ajoute que la DDT peut être associée aux échanges avec la sous-préfecture, les chargés d'appui aux projets territoriaux ayant vocation à accompagner le montage des projets.

M. le maire d'Esternay demande quels ont été les motifs de refus des candidatures "VA" de la 1ère vague et sur la méthodologie à suivre pour re-candidater et enrichir sa seconde candidature.

M. Guerza lui répond que le nombre de communes lauréates était limité afin d'assurer un accompagnement individualisé optimal et que la Marne est déjà dans la fourchette haute, avec ses 23 communes VA retenues.

Les premiers VA ont vocation à sortir du dispositif dans un délai compris entre 12 et 18 mois.

2- Présentation du guide "France Ruralités Solutions", construit à partir des solutions de terrain.

M. Kieffer présente le guide France Ruralité et son bouquet de 32 solutions décliné en 7 axes, à l'aide du diaporama projeté en séance :

- Mobilités
- Vie quotidienne des élus locaux
- Égalité des chances et éducation
- Attractivité et services
- Santé
- Culture
- Habitat et logement.

M. Giraud témoigne de son expérience réussie en tant que volontaire territorial en administration (VTA), qui a débouché sur la pérennisation de sa mission et son recrutement en CDI.

Titulaire d'un master en urbanisme durable et aménagement de l'université de Reims, il a intégré la CCRS comme VTA et son premier projet a été de dessiner le cœur de bourg de chaque commune, pour donner à voir le futur verdissement des centres-bourg.

Il accompagne désormais les communes dans l'écriture de leurs projets, assure le suivi des projets de requalification du centre-bourg et de reconversion du site industriel du Bronze, portés par l'EPFGE et travaille sur le projet d'ORT et de PDMS de la CCRS.

M. le maire de Drosnay aborde son projet de reconstruction de l'église et son besoin en accompagnement par les services de l'Etat (préfecture, DRAC).

Mme la maire de Courtisols témoigne du travail réalisé sur sa commune pour la conservation du patrimoine. Sa commune compte 3 églises, ce qui constitue un défi en matière de sauvegarde patrimoniale.

S'agissant de l'église St-Memmie, elle indique qu'elle a bénéficié de l'accompagnement de la Fondation du patrimoine, fait appel aux dons et mobilisé la population avec la décoration de tuiles individuelles.

Mme le Maire souhaite engager pleinement sa commune dans le dispositif VA. Elle précise que VA bénéficiera à un territoire plus large que sa commune, que le dispositif pourrait être rebaptisé "Territoires d'avenir" et que la ruralité est une force d'après elle.

M. Guerza confirme que le programme "VA" n'est pas théorique, mais débouchera sur des actions très concrètes et la mobilisation de moyens optimisés comme les enveloppes de droit commun constantes et maximisées, les fonds et boîtes à outils de l'ANCT.

3- Présentation de la dotation "aménités rurales", qui reconnaît la contribution des territoires ruraux à la transition écologique.

M. le préfet remercie l'ensemble des participants d'être venus si nombreux, illustrant tout l'intérêt et les attentes du monde rural vis-à-vis du plan FR.

Il se veut attentif "au dernier kilomètre" et vigilant à ce que les politiques gouvernementales puissent se diffuser partout, pour assurer l'équité entre les territoires et les citoyens.

M. Kieffer présente la dotation "aménités rurales" à l'aide du diaporama projeté en séance. Les communes marnaises qui disposent d'espaces protégés sur leur territoire (ex. : site Natura 2000) pourront bénéficier de cette dotation, qui succède à la dotation "biodiversité" lancée en 2023. La préfecture est en attente des décrets d'application portant sur cette nouvelle dotation, qui représente 100 M€ à l'échelle nationale.

4- Présentation de la réforme des zones de revitalisation rurale (ZRR), qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2024.

M. Kieffer présente la réforme des ZRR, à l'aide du diaporama projeté en séance.

5- Questions diverses

M. le maire de Villers-Allerand exprime sa lassitude face à la complexité de certains projets et évoque ses difficultés avec la DRAC qui demande, dans le cas de travaux sur l'église, de nombreuses et coûteuses études, alors qu'elle ne peut s'engager financièrement, faute de crédits suffisants.

M. le préfet souligne, qu'en effet, les travaux de restauration du patrimoine remarquable représentent un coût important pour les petites communes qui en disposent. Il propose qu'un échange avec l'UDAP soit programmé.

M. l'adjoint au maire de Germaine témoigne de son expérience en tant que président du tiers-lieu 'Le cerf à trois pattes', labellisé Fabrique de territoire fin 2023 et propose aux élus présents de bénéficier de son retour d'expérience.

M. le secrétaire général d'Avize remercie l'Etat pour son soutien depuis 2 ans et pour la labellisation VA, dont bénéficie sa commune. La collectivité compte sur le concours de Mme Tricard, pour faire aboutir de nouveaux projets structurants.

M. le préfet indique que des rencontres avec les communes VA vont être programmées. A partir de ces échanges et des projets portés lors de la candidature, il conviendra de dresser des priorités.

Il sera attentif, avec le concours du sous-préfet référent Ruralités M. Guerza, à la structuration de l'accompagnement et à la construction du lien avec les 23 communes VA.

Une comitologie sera définie et il semble indispensable de se réunir dans le format de la présente séance, au moins une fois par an.

Mme la maire de Cheminon remercie l'Etat pour son accompagnement, via le FNADT, pour la reconstruction de la halle communale, qui touche à sa fin.

Elle fait part du soutien utile et complémentaire de la Fondation du patrimoine et de la mission Bern.

A la question du retour de la réserve parlementaire, M. le Préfet répond qu'elle n'a pas été intégrée à la loi de finances pour 2024.

Il remercie chaleureusement les élus de Suippes pour la qualité de leur accueil et précise qu'il s'agit d'un beau symbole, s'agissant d'un territoire très représentatif de la ruralité.

Il souligne qu'à la suite de la crise de la COVID, le regard sur la ruralité a changé. Il lui semble primordial que les territoires ruraux soient traités à égalité avec le reste du territoire et bénéficient des mêmes services. C'est pour cela qu'il demande à ses services d'accompagner les projets émanant de ces territoires et de rechercher les partenariats utiles et complémentaires, qui permettront à ces projets d'aboutir.

Le plan FR et ses différentes mesures vont désormais se déployer dans les territoires ruraux marnais.

Les référents présents ce jour sont à la disposition des élus et agents communaux, pour répondre à leurs questions et les accompagner dans la mise en oeuvre des mesures du plan FR :

- M. GUERZA, sous-préfet de Vitry et référent Ruralité pour la Marne
- M. KIEFFER, DCPAT
- Mme TRICARD, cheffe de projet "Villages d'Avenir".

Fait à Châlons-en-Champagne, le

Le préfet



Henri PREVOST